

AUTRES INFOS DU COMITE DES FETES

Mme Steib a détaillé toutes les animations réalisées en 2014 : trois après-midis récréatifs pour les enfants, les marches du vendredi en saison, la marche pique-nique du 24 mai, le soutien au Paris Colmar du 5 juin, les animations du 14 juillet, les journées du patrimoine, la fête patronale avec la « baby brocante », la soirée beaujolais et la Saint Nicolas.

Et bien sûr, le club des « Bons Loisirs » qui se réunit tous les mercredis de 14 H à 17 H. Cette année, ils se sont réunis pour fêter les dix ans de leur création et la Présidente l'a évoqué (*voir ci-dessous*)

Les dix ans du club des « Bons Loisirs »

Voici plus de dix années que le comité des Fêtes de Mognéville a créé, sous l'impulsion de M. Claude Person, maire de la commune à l'époque, le club des Bons Loisirs.

En effet, certains séniors se plaignaient de ce que rien n'existait sur place et voulaient se déplacer pour profiter des animations susceptibles de les intéresser.

C'est donc à la fin de l'année 2003 que le comité des Fêtes a inauguré le club des Bons Loisirs qui a tout de suite rencontré un vif succès, réunissant autour des jeux de cartes ou jeux de société de nombreux aînés qui participent assidûment à ces sympathiques réunions.

A leur demande, c'est le mercredi après-midi qui a été choisi pour ces activités. Les plus sportifs s'adonnent à la marche. En fin d'après-midi, tous se réunissent autour d'un goûter. Mercredi le 5 novembre, un repas choucroute a réuni plus de 25 personnes, un après-midi convivial qui s'est déroulé dans la bonne humeur

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES

Ce 6 février, le comité des Fêtes a réuni ses membres pour son assemblée générale annuelle. Au programme : bilan moral de l'année écoulée, présenté par la présidente qui a listé toutes les actions réalisées en 2014, - voir ci-contre à gauche pour plus d'infos -, et le bilan financier présenté par le trésorier, Richard SIRI. Ce dernier, compte tenu de ses diverses activités de Maire et Vice-Président communautaire, n'a pas souhaité se représenter. Il reste, conformément aux statuts, membre de droit, c'est M. Francis FISCHER qui prend le relais.

Pas moins de 50 personnes étaient présentes. Il a été procédé à l'élection des nouveaux membres. Conformément aux statuts, sortaient cette année du conseil d'administration : Claudine STEIB, Josette et Daniel ADAM. Ceux-ci se sont représentés et ont été réélus à l'unanimité. M. Jacky GOULET, nouvel habitant a souhaité se présenter au conseil du comité et a été élu. Un plus car M. GOULET est musicien et compositeur.

Dans la foulée a eu lieu l'élection du bureau. Restent : présidente, Claudine STEIB, Vice-Président, Bernard JOURD'HUY, secrétaire, Arlette BAECHLER, le nouveau trésorier : Francis FISCHER.

Ensuite tous ont partagé l'apéritif offert par le CF, et les personnes inscrites ont dégusté un délicieux repas couscous.

Une sympathique soirée comme en sait organiser le comité.

Le groupe de sportifs, coachés par M. Florent Remy. Ils étaient 16 enfants lors de l'après-midi récréatif du 17 février, et ont alterné par moitié les jeux et les activités sportives.



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Horaires d'ouverture au public

Secrétariat de mairie : mardi et vendredi de **8h30 à 12h00 et de 14h à 18h**, mercredi de **15h30 à 17h30**, jeudi **de 11h à 12h**

APC : lundi, Mercredi et vendredi de **15h00 à 18h00**, mardi et jeudi de **9h00 à 12h00**.

LE MOT DU MAIRE

Il y a peu, des habitants ont été démarchés à domicile. Dans ce cadre de démarchage il faut se montrer prudent. La première des vérifications à faire face au démarcheur, est de vérifier sa carte professionnelle.

Après que le commercial se soit présenté, demandez-lui sa carte professionnelle. Au dos de celle-ci figure le visa de la DGAE (Direction Générale de Affaires Economiques), elle doit être datée de moins de 4 mois. La carte professionnelle est la garantie que vous avez affaire à un professionnel en règle. S'il n'a pas de carte professionnelle, il est préférable de ne rien lui acheter.

Les démarcheurs de mauvaise foi choisiront plutôt des personnes seules et ou âgées.

Dans tous les cas soyez vigilant et n'ouvrez votre porte que si vous estimez devoir être intéressé par le produit ou le service proposé.

En cas d'achat, vérifiez que le bon de commande comporte toutes les mentions, sinon il pourra être considéré comme, « frappé de nullité », enfin vous avez un délai de rétractation de 7 jours.

Dans le cas contraire, vous ne souhaitez pas acheter, vous pouvez et devez dire NON même si le vendeur sait se montrer souriant, efficace, convaincant et gentil. Dans le cas où vous vous sentez obligé de signer le contrat, ou que le démarcheur vous demande de l'argent, il faut alors prendre contact avec la gendarmerie pour dénoncer cet acte et plusieurs procédures peuvent être mises en place comme par exemple le dépôt de plainte pour abus de faiblesse.

Dans tous les cas, parlez-en à des personnes de confiance.

R.SIRI

LA CÉRÉMONIE DES VŒUX 2015

Ce vendredi 16 janvier plus de soixante personnes, Mognévillois principalement, ainsi que des maires du canton, invités, se sont retrouvés à la salle des fêtes.

Dans son discours, Richard SIRI a rappelé les dernières élections municipales et transmis ses remerciements aux électeurs qui ont fait confiance à la nouvelle équipe qui, bien que réduite à sept élus, a déjà bien travaillé pour l'intérêt commun.

M. SIRI a ensuite remercié vivement les associations. Particulièrement le comité des Fêtes, très actif dans l'animation du village, et dont la présidente et les bénévoles œuvrent sans compter leur temps. Il a ensuite souhaité que toutes les associations puissent mutualiser leurs moyens et travailler ensemble.

Accompagnant le maire mognévillois, M. BURGAIN a présenté ses vœux et évoqué les enjeux électoraux de cette année, notamment les élections départementales des 22 et 29 mars prochains.

Il a annoncé sa candidature en tant que conseiller départemental et évoqué l'élargissement du canton qui compte à présent 28 communes.



LE SECRETARIAT DE MAIRIE

Depuis le dernier trimestre 2014, le secrétariat de mairie a élargi son ouverture, c'est désormais deux journées complètes, le mardi et le vendredi qui sont proposées pour l'accueil du public, en plus des horaires déjà existants. Depuis fin novembre, Delphine, de retour après une indisponibilité suite à des problèmes de santé, est venue compléter l'équipe et mettre ses compétences à votre service et à celui de la commune. Elle est présente le mercredi toute la journée (accueil du public de 15 H 30 à 17 H 30).

Chantal, très appréciée à l'agence postale, notamment des mamies du village, apporte également un renfort conséquent au travail de secrétariat. Et puis, Karine, présente à Mognéville depuis plus de vingt ans, elle vient d'obtenir sa médaille d'argent, toutes nos félicitations !



Les secrétaires : Delphine à gauche et Chantal



ANIMATION DU VILLAGE : LES CANOËS KAYAK

Vendredi 30 janvier, une réunion entre vos élus, la directrice de l'office de Tourisme de Bar le Duc ainsi que d'autres partenaires : un agent de développement de la communauté d'Agglomération et deux responsables de l'association ABCK qui gère les descentes en canoë kayak, se sont retrouvés afin de définir les modalités de la prochaine saison qui se situe chaque année en juillet et août, dans le but d'anticiper les quelques difficultés liées à cette activité.

Il est de notoriété que la Saulx constitue une rivière intéressante pour ce divertissement : l'eau y coule en permanence, et, techniquement, la descente est facile.

Le point de départ se situe à Beurey avec arrivée à Mognéville. On peut compter une moyenne actuelle de 150 à 200 pratiquants sur la saison, soit 24 personnes sur chaque week-end de juillet/août, c'est-à-dire un samedi sur deux et un dimanche sur deux. Les amateurs se garent devant le cimetière et sont emmenés à Beurey à l'aide d'un minibus.

L'association ABCK souhaiterait la mise en place d'un nouveau ponton, à charge de l'association mais pouvant éventuellement faire l'objet d'une subvention, ainsi qu'un abri qui permettrait aux participants de pouvoir se changer. Pour ce dernier point, une solution devra être trouvée.

Ce site étant classé en zone inondable, aucune construction n'y est possible. Enfin, la question de la signalétique ainsi que de l'accessibilité a été abordée. Il est prévu des panneaux dont l'un permettant d'orienter. Des travaux sont envisagés pour permettre un accès plus aisé.

L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA MAISON BLANCHE

Samedi 18 avril 2015 à 10 H 15 le nouvel emplacement du monument de la Maison Blanche, dans la forêt communale, doit être inauguré en présence du Souvenir Français, présidé par M. le colonel Thiré, de la délégation du comité de Revigny-sur-Ornain. A 10 H50, une gerbe sera déposée au monument aux morts de la commune, suivie de l'assemblée générale du Souvenir Français et d'un apéritif, à la salle des Fêtes.

Tous les habitants sont cordialement invités.

Rappel : voici deux ans, le monument de la maison Blanche a été déplacé car inaccessible dans une prairie. La mairie a conclu une convention avec la famille ARNAL pour la mise à disposition d'un terrain et le monument est désormais bien visible de la route.

Ce monument a été érigé pour rendre hommage aux 101 victimes de cet épisode tragique de septembre 1914.

LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS

C'est désormais la tradition, à Mognéville, de procéder chaque année à un nettoyage complet des rues du village, abords de la forêt et de la rivière. Papiers, débris, objets divers, jetés de façon indélicate, font l'objet d'un ramassage minutieux. Le tout est mis dans des sacs poubelles, certains objets encombrants sont emmenés à la déchetterie.

Si vous souhaitez participer à cette action, rendez-vous samedi le 21 mars à 9 H sur la place de l'église. N'oubliez pas de vous munir de gants en caoutchouc.

LA PROCHAINE COP RANDO

Elle aura lieu le dimanche 28 juin sur le territoire de Mognéville. Cette activité nécessite la collaboration d'un grand nombre de bénévoles, aussi, il est fait appel à votre disponibilité pour encadrer le dispositif : assurer la sécurité à certains endroits du parcours, et recevoir les participants, leur servir rafraîchissements, repas, etc.

Si vous souhaitez proposer vos services, merci de vous faire connaître en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

